Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Oblig 6 Mois - P

Code ISIN : (C) FR0013215795

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Obligations et autres titres de créance internationaux.
En souscrivant dans CPR Oblig 6 Mois - P, vous investissez dans un portefeuille composé de produits obligataires, monétaires et de dépôts de toutes zones géographiques. Les maturités des instruments seront sur du court et moyen terme. Les instruments auront une maturité maximale de 3 ans et 3 mois. La maturité moyenne pondérée du portefeuille (ou WAM) sera comprise entre 0 et 12 mois. La durée de vie moyenne pondérée (jusqu'à l'extinction des instruments financiers) (WAL) du portefeuille sera inférieure ou égale à 18 mois.
L'objectif de gestion consiste à réaliser, grâce à un portefeuille d'obligations et autres titres de créances internationaux, une performance annualisée supérieure de 0,3% à celle de l'€STR capitalisé après prise en compte des frais courants sur la période de placement recommandée (minimum 6 mois).
En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.
L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.emmibenchmarks.eu.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux et l'exposition au risque crédit via des titres vifs ou dérivés de crédit. L'exposition crédit est déterminée à partir d'indicateurs permettant d'évaluer les opportunités et les risques de marché. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. Le FCP détiendra des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de catégorie « Investment Grade » au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion et des dépôts effectués auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers. La dégradation d'un titre/émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demande de remboursement des dépôts concernés. La société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille. La La société de gestion suit une approche durable sur la base des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).
La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :
- Exclusion des pires notes sur la note global ESG.
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).
D'autre part, la Société de gestion s'assure :
- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.
- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG.
La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 0 et +1.
Le risque de change est systématiquement couvert.
Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.
CPR Oblig 6 Mois - P a une durée de placement recommandée supérieure à 6 mois.
CPR Oblig 6 Mois - P capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.
Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des obligations de maturité très courte sur lequel il est investi.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00 %
Frais de sortie	1,00 %

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,15%* TTC de l'actif net moyen

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence
	Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent

Les **frais d'entrée** et **de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

*Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en mars 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Il exclut :

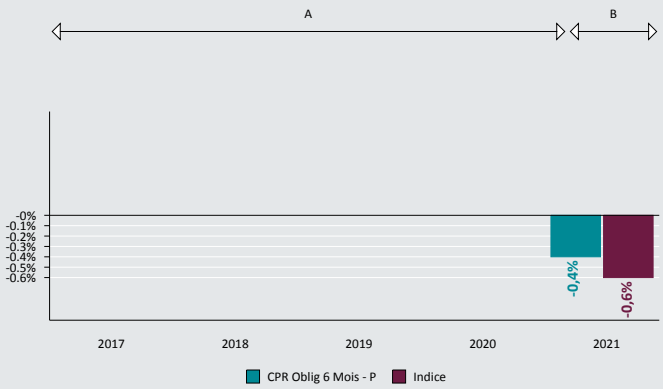
- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de ce FCP, disponible à l'adresse www.cpr-am.com ou sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille.

Performances passées



A : Gestion initiale

B : Changement d'indicateur de référence le 01/04/2021. Jusqu'à cette date, l'indicateur de référence était l'Eonia Capitalisé. Intégration de filtres ESG à cette même date.

- Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP et les coûts liés à l'achat d'autres OPC et fonds d'investissements.
- Ce FCP a été créé en 2016.
- Les performances présentées ci-contre sont celles de CPR Oblig 6 Mois - P créée en 2016. Pour plus d'information, merci de consulter notre site www.cpr-am.com.
- L'indicateur de référence est : 100% ESTR CAPITALISE (OIS).
- Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EUR.

Informations pratiques www.cpr-am.com

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus, rapport annuel, document semestriel et autres informations pratiques et/ou sur les autres catégories de parts) : ces informations sont disponibles gratuitement et sur simple demande écrite à CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris France ou sur www.cpr-am.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion de portefeuille.
- Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » telles que définies au sein des mentions légales du site internet de la société de gestion de portefeuille : www.cpr-am.com et/ou dans le prospectus du FCP.
- Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.
- La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 septembre 2022.